



La Parole du Rav Brand

Choisis la vie

« Voici, Je mets aujourd'hui devant toi la vie et le bien, la mort et le mal. Car Je te prescris aujourd'hui d'aimer D.ieu, de marcher dans Ses voies et d'observer Ses commandements, Ses lois et Ses ordonnances, afin que tu vives et que tu te multiplies... Mais si ton cœur se détourne, si tu n'obéis pas et si tu te laisses entraîner à te prosterner devant d'autres dieux et à les servir... Je vous déclare aujourd'hui que vous périrez, que vous ne prolongerez pas vos jours... J'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction, choisis la vie, afin que tu vives, toi et ta postérité » (Dévarim 30, 15-18).

Rachi commente : « Comme un père qui choisit une bonne part pour son fils et qui, posant la main dessus, lui dit : "Choisis ceci !" , comme le dit le roi David : "D.ieu est mon partage et mon calice ; c'est Toi qui m'assures mon lot" – c'est Toi qui poses Ta main sur la bonne part et qui me dis : "Prends ceci !" » (Téhilim 16, 5).

Il paraît étonnant que le père doive poser sa main sur la vie afin que son fils la choisisse. Ce dernier ne sait-il pas de lui-même que la vie est meilleure que la mort ? Cependant, certains confondent le bien et le mal, ainsi que la lumière et l'obscurité : « Malheur à ceux qui appellent le mal bien et le bien mal, qui changent les ténèbres en lumière et la lumière en ténèbres, qui changent l'amertume en douceur et la douceur en amertume... Malheur à ceux qui sont sages à leurs yeux, et qui se croient intelligents ! » (Yéchaya 5, 20).

En fait, comme l'explique le Rambam, ce phénomène existe chez ceux qui sont atteints d'une maladie du corps comme celle de l'âme : « Pour ceux qui sont malades, le goût amer passe pour doux, et le doux semble amer. Certains malades désirent des aliments qui sont inconsommables, comme la terre et le charbon, et ont une aversion pour les aliments tels que le pain et la viande, selon la gravité de leur maladie. De même, certains individus dont l'âme est malade désirent et aiment les mauvaises qualités, haïssent le droit chemin et sont trop indolents pour le suivre, celui-ci leur étant

extrêmement contraignant, suivant leur maladie.

Yéchaya dit de ces gens : "Malheur à ceux qui appellent le mal bien et le bien mal, qui changent les ténèbres en lumière et la lumière en ténèbres, qui changent l'amertume en douceur et la douceur en amertume... » (Hilkhot Déot 2, 1). L'homme attiré par l'abondance de la nourriture ou des vices, croit qu'ils lui apporteront le bonheur. Il envie d'autres femmes que la sienne, il laisse ses yeux regarder des images indécentes, et ignore le mal qu'il se fait à lui-même ainsi qu'à sa famille. Un appétit exagéré pour l'argent le conduirait à emprunter des sommes démesurées, à engager l'argent des autres dans des affaires douteuses, à vivre selon un train de vie non approprié, jusqu'à ce que ses victimes le traînent en justice. Ses gains mal acquis finiront chez les avocats, et une faillite mettra en danger sa santé corporelle et psychologique, ainsi que celle de toute sa famille. Personne de nos jours ne peut ignorer comment des hommes honorés qui occupaient des postes importants ont chuté dans de telles circonstances. Ils ont alors été tournés en dérision, et leur pouvoir et leurs connaissances ne les ont pas épargnés de la honte.

De nos jours, grâce aux enregistrements et aux photographies sans cesse diffusés aux yeux de tous, il est de plus en plus difficile de dissimuler ses actes. Les paroles de Chlomo scintillent alors devant nous : « En définitive, tout sera entendu ! Crains donc D.ieu et respecte Ses commandements ! » (Kohelet 12, 13). Certains ne réalisent pas ces drames, car le mauvais penchant les aveugle afin qu'ils ne voient pas l'autre face de la pièce. Des comportements ouvertement contre nature et qui étaient toujours connus comme tels, sont dorénavant considérés comme normaux..., et on cherche à l'inculquer aux grands comme aux petits... Mais puisque, en dépit de tout, certains continuent de prendre la lumière pour l'obscurité et l'obscurité pour la lumière, l'amer pour le doux et le doux pour l'amer, la mort pour le bien et la vie pour le mal, D.ieu nous a fait une faveur en posant Sa main sur la vie et en déclarant : « Choisis la vie et ne choisis pas la mort ! »

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- Moché fait ses dernières recommandations. L'alliance entre Hachem et Son peuple est également valable pour les générations à venir.
- Moché prévient de la gravité de la faute de avoda zara et de la punition qu'elle causerait au peuple.
- Moché propose aux Béné Israël de choisir la vie et leur expose la mitsva de Téhouva.

Réponses Ki Tavo N°150

Charade: Kit - Av - Eau.

Enigme 1 : Dans Parachat Ki Tavo : "ונתן השם לראש ולא לזנב" (Dévarim 28,13).

Enigme 2 : L'aspirateur.

שבת שלום

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	17:50	19:05
Paris	19:20	20:24
Marseille	19:09	20:08
Lyon	19:11	20:12
Strasbourg	18:59	20:02

N°151

Pour aller plus loin...

- 1) Quel enseignement de la Guémara Sota (42a) trouvons-nous dans le 1er passouk de notre Paracha? (Darkei Chalom)
- 2) Quel est le lien entre Nitsavim et le mois d'Elloul ? (Rabbi Yaacov Tsvi Miporissov)
- 3) Pour quelle raison, manque-t-il un « youd » au terme « vayachlikhem » (29-27) « Il les a jetés sur une autre terre » ? (Nahar Chalom)
- 4) Où voyons-nous une allusion au fait que toutes les âmes d'Israël furent présentes lors du don de la Torah ? (Niflaot 'Hadachot)
- 5) A quel enseignement capital le terme « tachouv », fait-il allusion ? : « et toi tu reviendras, tu écouteras la voix d'Hachem » ? (Véhaïch Moché)
- 6) A quoi font allusion les termes « pé » et « lev » du passouk 14-30 ? (Rav Yéhouhou Lévy)
- 7) Qu'apprenons-nous des termes « ouba'harta ba'haïm lémaan ti'hyé ata vézarékha » (30-19) ? (Talmud Yérouchalmi 1-7)

Yaacov Guetta

Pour dédicacer un numéro
ou pour recevoir
Shalshet News
par mail ou par courrier,
contactez-nous :
shalshet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

Il est bien connu que l'on doit s'efforcer le jour de Roch Hachana d'augmenter nos mérites en profitant de cette journée pour étudier ; lire Téhilim et surtout en faisant attention à ne pas se mettre en colère ou dire des paroles interdites.

Ainsi, faut-il s'empêcher d'aller faire une sieste au cours de l'après-midi de Roch Hachana ?

Il est rapporté qu'il est un bon minhag de ne pas dormir pendant cette journée.

Toutefois, il est important de savoir qu'il est rapporté dans le Chaar hakavanote au nom du Arizal, que le problème de dormir à Roch Hachana ne concerne que la 1ère moitié de la journée à savoir du lever du jour jusqu'à Hatsot.

C'est la raison pour laquelle, celui qui se sent fatigué pourra se reposer un peu afin de mieux étudier par la suite.

En effet, ce n'est pas le fait de dormir à proprement parler qui est reproché ce jour-là, mais plutôt de ne pas s'adonner à l'étude de la Torah ... [Hazon Ovadia page 184]. Il va donc de soi, qu'il sera bien plus condamnable de passer son temps à dire des paroles futiles (ou malheureusement l'on trébuche assez facilement en disant des paroles interdites comme le « Lachone hara » ...). Étant donné que l'essentiel du jugement se passe la matinée comme expliqué plus haut, il sera bon de faire en sorte de se réveiller quand il commence à faire jour même s'il faut pour cela se reposer un peu au cours de l'après-midi.

[Or letzion 'helek 4 perek 4.8; Voir aussi Piské tchouvot 583,10 page 209]

Concernant la lecture des Téhilim, il sera préférable de lire peu de Téhilim avec kavana plutôt que de terminer le sefer sans kavana. [Berit Kehouna marehet rech ot 18 page 165]

David Cohen

Enigmes

Enigme 1 :

Dans quelle situation, le coq est-il une annonce de la naissance d'un garçon ?



Enigme 2 : Pour honorer ses dettes de jeu, un collectionneur de tableaux est dans l'obligation de vendre, en plusieurs fois, de nombreuses toiles qu'il possède.

Il vend le tiers de sa collection à un riche amateur, mais donne deux Monnet et deux Renoir à son fils.

Puis il vend le tiers des tableaux restants, et offre 3 Picasso à sa fille.

Un an après, il est de nouveau dans l'obligation de se séparer d'un tiers des tableaux restants et il offre un Matisse, un Degas et deux Derain à sa filleule.

Puis à nouveau relancé par ses créanciers, il met, la mort dans l'âme, une dernière fois en vente un tiers du reste de sa collection et décide d'offrir à une œuvre de charité deux Modigliani et un Soutine.

Il lui reste alors, pour toute collection, deux Sisley, quatre Seurat et trois Daumier.

Combien ce riche collectionneur possédait-il de tableaux au départ ?



Aire de Jeu

Charade

Mon 1er est une plante aromatique,
Mieux vaut mon 2nd que jamais,
Mon 3ème est un extracteur d'odeur,
Mon tout n'est su que d'Hachem.

Jeu de mots Il est impossible d'avoir une chute sans gravité.

Devinettes

- 1) Quelle tâche Moché attribua aux Kénaanim ? (Rachi, 29-10)
- 2) Quelle image la Torah donne-t-elle de la « colère » d'Hachem ? (Rachi, 29-19)
- 3) Qui se trouve avec les béné Israël dans la souffrance de l'exil ? (Rachi, 30-3)
- 4) Quelle punition « tombera » sur les béné Israël s'ils font, 'has véchalom, avoda zara ? (Rachi, 29-27)
- 5) Comment Hachem nous montre-t-Il qu'Il nous aime ? (Rachi, 30-19)

Réponses aux questions

1) La Guémara déclare que les menteurs comptent parmi ceux qui ne peuvent pas recevoir la Chékhina comme le dit le Roi David : « celui qui débite des mensonges ne demeurera pas devant Mes yeux ».

Ainsi, pour pouvoir demeurer devant Hachem votre D... « nitsavim lifnei Hachem Elokékhem », il vous est nécessaire d'être émète (anagramme de atème, 1er mot de notre sidra).

2) Cette Paracha, étant lue avant Roch Hachana, fait allusion à travers les trois lettres (alef, tav, même) de son premier mot « atème », à la ségoula du mois d'Elloul permettant à ceux étant froids et durs comme une pierre, de retourner vers Hachem par le biais des séli'hot.

En effet, ces trois lettres forment la phrase « évène mikir tizak ».

De plus, les trois premiers mots de la Paracha ont la même valeur numérique que l'expression « laamod baséli'hot ».

3) Pour faire allusion au fait qu'il manque aux béné Israël 10 (=you'd) tribus sur 12, ayant été perdues durant les différents exils.

4) Des 4 lettres finales des mots « ète (tav) acher (rech) yéchno (vav) po (hé) du passouk 29-14 et des lettres finales des termes « véète (tav) acher (rech) einéno (vav) po (hé) » du passouk 14-29. Ces lettres forment le mot Torah.

5) L'anagramme du mot « tachouv » peut être « bochète » qui signifie « pudeur », « honte ». Ceci nous enseigne que « toute personne ayant de la pudeur ne sera pas prompte à fauter » (Nédarim 20).

Ainsi, la voie menant à la téchouva proviendra donc aussi du sentiment de honte d'avoir fauté et d'avoir déçu Hachem.

6) La valeur numérique de « pé » (bouche) et « lev » (cœur) font ensemble 117, qui est aussi la valeur numérique de « alouf », désignant un dirigeant en Torah.

Ainsi, l'étude de la Torah ne sera parfaite chez un lamdan (alouf) que lorsque sa bouche véhiculant la Torah, sera en étroite relation avec son cœur rempli de pureté.

7) « Ouba'harta ba'haim » nous enseigne qu'un père se doit d'apprendre à son fils un métier afin que celui-ci puisse vivre en ayant une parnassa. Or, si le père ne le fait pas, c'est au fils de se charger de le faire afin qu'il puisse vivre « lémaan ti'hyé » et faire vivre sa famille (vézarékha).

Yamim Noraim Règles en cas d'oubli des mentions spéciales :

Bérakha	Moment du rappel	En cas d'oubli ou de doute
Les 4 phrases de rajout	Pendant la bérakha	On recommence la bérakha
	Après avoir fini la bérakha	On ne se reprend pas
« Hamelekh Hakadoch »	Dans les deux secondes (tokh kédé dibour)	On se reprend
	Après la bérakha	On recommence la Amida
« Hamelekh Hamichpat »	Dans les deux secondes (tokh kédé dibour)	On se reprend
	Après la bérakha, dans la Amida	On reprend à « Hachiva Chofténo »
	Après la Amida	On recommence la Amida

A la rencontre de nos Sages

Rabbi Moché Capsali

Rabbi Moché Capsali est né en Crète (Grèce) en 1420. Issu d'une famille juive illustre, il étudia dans plusieurs Yéchivot importantes, en Allemagne et ailleurs. À son arrivée à Constantinople, la communauté était fort réduite et ses ressources modestes. Il fut nommé Dayan du Beth-Din mais, peu après la prise de Constantinople par les Turcs, il fut nommé par le Sultan Grand-Rabbin de tous les Juifs de l'Empire. Il devint leur représentant officiel et, à ce titre, siégea au Conseil des Califes. Ses dons remarquables de chef lui valurent une grande réputation. Il exerça ses fonctions avec sagesse, et il fit beaucoup pour favoriser le développement des communautés juives de l'Empire. Il nomma des rabbanim qualifiés, des chefs communautaires et surveilla personnellement toutes les affaires des différentes communautés juives. Il était responsable aussi des impôts que les Juifs devaient payer au Sultan. C'était pour ce dernier une source importante de revenus, les Juifs ayant imprimé un grand essor à l'industrie et au commerce du pays.

Les Karaïtes

Comme on peut l'imaginer, de si hautes fonctions n'alliaient pas sans problèmes. Il y eut, entre autres, celui des Karaïtes (reniant toute la Loi Orale). Néanmoins, en raison de l'attitude amicale du Sultan, les communautés karaïtes de Constantinople, d'Andrinople et d'autres villes, attirant à elles des Karaïtes de Crimée et de Russie en général, recommencèrent à prospérer. Étant dans une ignorance totale de la Loi Juive, ils se tournèrent vers les rabbanim afin qu'ils la leur

transmettent. Quelques-uns parmi ces derniers, dans l'espoir de ramener les dissidents dans le droit chemin, entreprirent de leur apprendre également la Michna et la Guémara. Rabbi Moché Capsali, lui, n'était pas favorable à l'idée d'enseigner aux Karaïtes la Loi Orale à laquelle ils ne croyaient pas.

De fausses accusations

En 1488, un émissaire de Terre Sainte, répondant au nom de Moché Esrime Véarba (d'après les 24 livres du TaNaKh) vint à Constantinople collecter les fonds destinés aux pauvres et aux besogneux de la Terre Sainte. Il s'adressa à Rabbi Moché Capsali afin qu'il l'aidât à accomplir sa tâche. Mais, ayant acquis la conviction erronée que Rabbi Moché l'abandonnait, il décida de se venger. Il gagna à sa cause un certain nombre de personnes dont l'hostilité à l'égard du Grand-Rabbin n'avait d'autre cause que la jalousie. Et ensemble ils adressèrent à l'éminent érudit Rabbi Yossef Kolon (connu sous le nom de Maharik) en Italie une lettre pleine d'accusations contre le Grand-Rabbin. Rabbi Yossef Kolon, vieillissant, y crut en toute bonne foi. Une enquête préalable s'imposait ; il ne la fit point, et envoya aussitôt à Rabbi Moché Capsali l'ordre de se démettre. En même temps, il enjoignait aux chefs des communautés juives de Constantinople d'exiger, eux aussi, sa démission. Avec le consentement des chefs juifs de Constantinople, Rabbi Moché Capsali répondit à Rabbi Yossef Kolon, lui reprochant son attitude si peu rigoureuse dans cette affaire. La controverse souleva de grands remous dans nombre de communautés juives, et plusieurs rabbanim éminents y participèrent, prenant le parti de l'un ou de l'autre. Plus

tard, Rabbi Yossef Kolon se rendit compte de son erreur. Il en garda des regrets jusqu'à la fin de ses jours. Sur son lit de mort, il dépêcha son fils Rabbi Péretz à Constantinople afin qu'il demandât pour lui le pardon de Rabbi Moché Capsali. Celui-ci accueillit le fils de son ancien « adversaire » avec une affection toute paternelle et accorda son pardon de tout cœur.

Pidyone chvouvime

En dépit de la position très élevée qu'il occupait, Rabbi Moché Capsali fut toujours d'une humilité extrême. Il vivait simplement, voire modestement, se couchant à même le sol et consacrant beaucoup de son temps au jeûne et à la prière. C'est dans ses dernières années qu'eut lieu la tragique expulsion des Juifs d'Espagne (1492). En dépit de son grand âge, il se dépensa sans compter afin de venir en aide aux victimes. Il entreprit lui-même plusieurs voyages dans les différentes communautés juives de son pays afin de réunir des fonds pour Pidyone Chvouvim, le rachat des réfugiés juifs qui, fuyant l'Espagne, étaient tombés aux mains des pirates. Ceux-ci exigeaient des rançons importantes et, s'ils ne les obtenaient pas, vendaient les captifs comme esclaves. Avec l'autorisation du Sultan, il soumit les communautés juives de l'Empire ottoman à un impôt spécial dont le produit servirait aux réfugiés d'Espagne. Nombre de ces derniers furent ainsi amenés à Constantinople et accueillis chaleureusement par leurs frères plus heureux. Rabbi Moché Capsali mourut 3 ans après (1495) à Constantinople, à l'âge de 75 ans. Il ne laissait pas d'œuvres écrites ; mais son action suffit à lui assurer une renommée largement méritée.

David Lasry

La Voie de Chemouel

Des tréfonds au sommet

Précédemment dans cette rubrique, nous avons évoqué le fossé qui séparait David de ses frères. Ces derniers le méprisaient ouvertement, pensant qu'il était le fruit d'une relation interdite. Ils lui reléguèrent constamment le rôle de berger afin de le maintenir éloigné. Mais ils sont loin de se douter que cette situation va brusquement prendre fin. En effet, Chaoul vient de faillir à son poste, au plus grand désarroi de Chemouel. Seulement, Hachem ne lui permet pas de s'affliger très longtemps. Il a déjà trouvé un remplaçant et cette fois-ci, Il compte bien l'imposer, peu importe que le peuple l'apprécie ou non. D.ieu presse donc son fidèle serviteur de se rendre à Beith-Léhem, dans la demeure d'Yishay.

Le Malbim explique que cette mission tourmentait Chemouel. D'une part, il redoutait que Chaoul apprenne ce qu'il s'apprêtait à faire. Mais d'autre part, il ne souhaitait point mentir aux anciens de la ville quant aux motifs de sa visite. Pour résoudre le problème, Hachem lui demanda dans un premier temps d'apporter avec lui un veau qu'il sacrifiera. Mais Il ne lui révéla pas encore l'identité de celui qu'il devra oindre. Il existe néanmoins une version légèrement différente. Selon le Radak, même un envoyé d'Hachem ne

peut ignorer les dangers qui risquent de se présenter sur sa route. Preuve en est avec Yaacov qui se prépara à affronter Essav, et ce, même s'il revenait en Terre Sainte sur ordre d'Hachem. Ce serait donc cette raison qui poussa Chemouel à questionner D.ieu sur la conduite à tenir pour ne pas éveiller les soupçons de Chaoul.

Néanmoins, même après son arrivée à Beth-Léhem, le prophète ignorait toujours l'identité du fameux élu. Hachem tenait ainsi à lui faire comprendre qu'il n'avait pas apprécié son tout premier échange avec Chaoul. Pour rappel, Chemouel s'était targué d'être « le voyant » qu'il cherchait. Ce sera donc lui cette fois qui avancera à tâtons. Ainsi, lorsqu'Yishay lui présenta son premier-né, Chemouel, se basant sur son charisme et sa prestance, s'avança pour l'oindre. Mais il est stoppé net dans son élan, Hachem l'informe que seule la droiture du cœur l'intéresse. Les six autres fils d'Yishay défilent alors un par un devant lui sans aucune manifestation divine. Le prophète comprend alors que le futur roi n'est pas encore présent. Il demande donc à son hôte s'il lui a présenté tous ses enfants. La vérité peut enfin éclater au grand jour. Et lorsque David fait finalement son apparition, D.ieu ordonne à son serviteur de se lever. Il se tient devant le nouveau roi d'Israël.

Yehiel Allouche

La Question

Dans la Paracha de la semaine il est écrit : " Vois, j'ai donné devant toi aujourd'hui la vie et le bien, la mort et le mal ".

Question : Dans la Parachat Réé il est écrit : "Vois, j'ai placé devant toi la bénédiction et la malédiction".

A quoi est due cette différence de langage pour parler à chaque fois du fait de suivre la voie d'Hachem?

Le méchekh 'hokhma explique : entre la Parachat Réé et notre verset, nous a été donnée la Mitsva de téchouva. Aussi, un homme qui aurait la possibilité de réparer ses erreurs et qui ne s'en saisisait pas, ne serait pas seulement passible de malédictions mais amènerait sur lui la pire de toutes qu'est la mort. A contrario, l'homme qui profiterait de cette opportunité, ne ferait pas que provoquer une pluie de bénédictions, mais fera surtout le choix de la vie.

G.N.

Dans la Amida de Roch Hachana et Kippour nous insérons un texte qui a d'habitude sa place à la toute fin de la prière : la Téfila de Alénou léchabéa'h.

Son auteur est sans doute Yéhocoua bin Noun qui la prononça lors de la conquête de Yéri'ho. Plus tard, Rabban Yo'hanan ben zakai instaurera de la lire chaque jour.

Le 'Hida rapporte les paroles extrêmement élogieuses du Rav Haï Gaon sur Alénou : " Il faut lire ce passage enveloppé de son Talit et avec une grande concentration car il n'y a pas de plus grande louange à notre créateur que ce texte...". (Ma'hazik Bérakha O.H. 132)

Le Michna Beroura demande de le réciter avec crainte car : " Hachem et toute l'assemblée céleste écoutent cette louange prononcée par le peuple..." (O.H. 132,8)

Beaucoup d'auteurs rapportent ce texte comme une grande ségoula à prononcer en cas de difficulté.

Les mékoubalim insistent d'ailleurs sur le fait de ne retirer le Talit et les Tefilin qu'après avoir prononcé alénou.

Comment comprendre qu'un texte tellement profond

soit relégué en toute fin des prières quotidiennes ? N'aurait-il pas été plus judicieux de l'insérer toute l'année dans la Amida, au moment où la synagogue est encore garnie ?

Evoquons plusieurs pistes de réponses :

1) Il est possible d'expliquer tout d'abord que placer un texte fort en toute fin de prière permet de retenir l'assemblée après la Amida pour ne pas que chacun se sauve et donne l'impression de se débarrasser d'un joug. (Voir Méiri Berakhot chap.5)

Cela permet ainsi de prendre congé avec respect, à l'image de l'esclave qui en quittant son maître s'efforce de s'incliner et de se retirer tout en prononçant des louanges. (Lévouch Hatekhélét S.133)

2) D'après le Zohar, la partie après la Amida est primordiale car après avoir exprimé des demandes, il faut s'assurer qu'aucun ange accusateur n'entrave le parcurer qui doit entreprendre la berakha pour arriver jusqu'à nous. Une grande louange n'est donc pas de trop. (Torah lichma 148)

3) Enfin, le Ba'h (O.H. S.133) présente Alénou non pas comme un texte prononcé à la fin de notre prière mais comme une préparation à notre sortie vers le

monde extérieur. En effet, pour obtenir sa parnassa, l'homme va, juste après, se retrouver confronté à d'autres gens ou d'autres peuples avec qui il va devoir échanger et commercer. Cette immersion dans un monde hostile, parfois truffé de gens malhonnêtes, nécessite une préparation. Ces personnes qui mettent leur espoir en tout sauf en Hachem sont un environnement duquel il faut se protéger. C'est pourquoi, juste avant de sortir de la synagogue on récite cette prière qui nous rappelle que nos yeux ne doivent être tournés que vers Hachem et que tout ce qui arrive est le fruit de Son intervention : "ène od".

Il est bon à Roch Hachana de prendre sur soi une petite chose qui servira de base à notre travail pour cette nouvelle année. Pourquoi ne pas décider de consacrer à cette fameuse louange l'importance qu'elle mérite en essayant de la réciter sans précipitation et avec concentration !?

(Inspiré du chiour 435 de Olamot)

Retrouvez une traduction commentée de Alénou dans notre numéro de Kippour.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léilouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Ichaï est un Israélien qui de par son travail voyage tout le temps. Mais voilà qu'un jour, alors qu'il se trouve à Madrid pour une escale, il se rend compte qu'il est très en retard à cause des conditions climatiques difficiles au départ de son premier avion. Il se dépêche donc de prendre ses affaires et court dans le Terminal pour arriver à temps et ne pas rater son deuxième avion. Mais voilà qu'à un moment donné, alors qu'il évite tout juste un touriste flânant au Duty-free, il se rapproche d'un magasin de souvenirs et touche un joli vase qui finit sa chute dans un grand fracas de bruits et de verres. Immédiatement, un vendeur sort de la boutique et regarde Ichaï d'un air énervé et contrarié. Ichaï s'excuse rapidement et demande le prix de l'objet ce à quoi on lui répond 100€. Ichaï sort donc un beau billet de 100€ de sa poche, le tend au marchand puis reprend sa course vers son avion alors qu'il entend déjà résonner son nom dans les haut-parleurs du Terminal. Mais le commerçant l'attrape par son col et le retient, il lui demande si c'est comme ça qu'un Juif se comporte ? Il lui explique qu'un balai l'attend dans la remise au fond de la boutique pour qu'il nettoie tout cela. Ichaï le regarde éberlué et lui répond qu'il a sûrement des employés qui pourront tout aussi bien faire le travail et sinon les agents de propreté de l'aéroport s'en chargeront. Mais le vendeur ne voit pas les choses sous cet angle. Il lui déclare être très étonné qu'un Juif, de surcroît religieux, se comporte ainsi. Il lui donne l'ordre de tout nettoyer, sinon il criera dans le Terminal

afin que tous les voyageurs puissent admirer le comportement d'un Juif religieux. Ichaï se demande maintenant s'il peut partir ou bien s'il doit craindre le 'Hilloul Hachem qui pourrait être engendré.

Le Rav Zilberstein nous enseigne qu'Ichaï n'a pas à écouter le vendeur car il n'y a dans sa demande aucune logique mais à priori juste une envie d'embêter notre cher Juif. Le Rav rajoute qu'Ichaï a d'ailleurs payé le vase plein pot et donc le vendeur a fait un profit sur la vente. Or dans ce bénéfice il y a un service dont le vendeur est redevable envers l'acheteur ce qui englobe par exemple le fait d'envelopper l'objet avec du papier cadeau. L'argument du vendeur, à savoir qu'il n'est pas de son devoir de perdre son temps à ramasser les débris, ne tient pas la route et provient sûrement d'une haine envers le Juif qu'est notre voyageur. Et même si le Choul'han Aroukh (H'M 28) nous enseigne que si un Goy a pris comme témoin Réouven lors d'un prêt d'argent à Chimon alors Réouven a le devoir de témoigner devant les tribunaux (même Goy) car s'il ne le fait pas il y a en cela un 'Hilloul Hachem. Le cas est tout de même différent dans notre histoire car Ichaï n'a aucune raison de ramasser les morceaux cassés. Et même si des passants risquent de mal juger la scène et penser du mal sur un Juif religieux, le Rav nous apprend qu'on n'a aucun devoir de faire attention à ce que vont penser ou croire « les gens bêtes » tant qu'on se comporte d'après les lois de la Torah.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Car cette mitsva que Je t'ordonne aujourd'hui n'est pas cachée de toi et n'est pas loin de toi. Elle n'est pas dans les Cieux pour que tu dises : "Qui montera pour nous au Ciel la prendre et nous la faire entendre pour l'accomplir ?". Elle n'est pas de l'autre côté de la mer pour que tu dises : "Qui traversera pour nous la mer pour la prendre pour nous et nous la faire entendre pour l'accomplir ?". Car elle est très proche de toi - dans ta bouche et dans ton cœur - pour l'accomplir » (30,11-14)

Sur les mots "Elle n'est pas dans les Cieux", Rachi écrit : « Car si elle était dans les Cieux tu devrais monter derrière elle et l'apprendre ». A priori, le verset sous-entend l'inverse de ce que dit Rachi. En effet, quand on dit "Elle n'est pas dans les Cieux pour que tu dises...", cela sous-entend que si elle avait été dans les Cieux tu aurais eu une excuse valable mais maintenant qu'elle n'est pas dans les Cieux tu n'as pas d'excuse valable. Autrement dit, dire que « l'excuse "Je ne peux pas étudier la Torah" n'est pas valable car elle n'est pas dans les Cieux » sous-entend que si elle avait été dans les Cieux, cette excuse aurait été valable, ce qui ne semble pas concorder avec ce que dit Rachi selon qui si elle avait été dans les Cieux tu aurais dû "monter derrière elle et l'apprendre" ?

On pourrait répondre de la manière suivante (tiré du Sifté 'Hakhamim) : Rachi avait une question : il y a apparemment une contradiction entre le début du verset et la fin du verset. En effet, au début du verset il est écrit : « Elle n'est pas dans les Cieux pour que tu dises "Qui montera..." », c'est-à-dire qu'elle n'est pas si loin au point qu'on ne puisse même pas envoyer un émissaire, elle est accessible par un émissaire, ce qui sous-entend qu'elle n'est pas non plus toute proche (car un émissaire est tout de même nécessaire). Pourtant, à la fin du verset on dit bien qu'elle est "très proche" ? Ainsi, si on lit le verset en se disant que « "tu n'as pas d'excuse car n'elle est pas si loin dans les Cieux au point qu'on ne pourrait même pas envoyer un émissaire" sous-entend que si elle avait été si loin dans les Cieux tu aurais une excuse », alors selon cette lecture il ressortirait que certes elle n'est pas si loin dans les Cieux au point qu'on ne pourrait même pas envoyer un émissaire mais elle n'est pas non plus toute proche car un émissaire serait tout de même nécessaire. Elle serait donc accessible mais loin et dans ce cas on rentrerait en contradiction avec la fin du verset qui dit qu'elle est toute proche. C'est pour cela que Rachi explique que dans le verset il ne faut pas raisonner en se disant que "si elle était dans les Cieux alors elle aurait été inaccessible" car la déduction à cela serait qu'elle est finalement accessible mais en restant loin (ce qui contredit la fin du verset). Rachi explique qu'il faut plutôt raisonner en se disant que "si elle était dans les Cieux alors elle aurait été accessible mais loin" car ainsi la déduction serait finalement qu'elle est non seulement accessible mais également proche et cela concorderait parfaitement avec la fin du verset. Mais en regardant le verset, comment Rachi peut-il comprendre que "si elle était dans les Cieux alors elle aurait été accessible mais loin" ? Pourtant le verset a l'air de dire que "si elle était dans les Cieux alors elle aurait été inaccessible" (car a priori dans ce cas on aurait dit que même un émissaire ne pourrait pas l'atteindre) ?

À cela, Rachi répond que lorsque la Torah parle d'inaccessibilité, d'impossibilité c'est seulement par rapport à l'émissaire, c'est-à-dire que le verset dit : "Elle n'est pas dans les Cieux pour que tu dises qu'on ne peut pas envoyer d'émissaire car qui accepterait de faire une telle mission aussi périlleuse pour quelqu'un d'autre", sous-entendu "Mais toi-même tu peux la chercher". L'inaccessibilité évoquée par le verset est donc à comprendre ainsi : "Si tu veux atteindre la Torah par le biais d'un intermédiaire alors là effectivement si elle est dans les Cieux tu ne le pourras pas, mais si tu veux l'atteindre par toi-même alors même si elle est dans les Cieux tu le pourras". Ainsi, selon Rachi, l'interprétation du verset est la suivante : « La Torah n'est pas dans les Cieux car dans ce cas tu aurais pu prétendre l'excuse de ne pas pouvoir l'atteindre par le biais d'un intermédiaire, sous-entendu que l'excuse est seulement de ne pas pouvoir envoyer un émissaire mais de l'atteindre par toi-même il n'y a pas d'excuse valable et même dans les Cieux tu devras aller la chercher ».

Mordekhai Zerbib